

INFOS

N°1/2011

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
MARCHÉ DES BOIS	2
ÉCLAIRCIE DE TAILLIS	2
BOIS ÉNERGIE	3
VENTE DE PARCELLE BOISÉE	3
MISE EN VALEUR D'UNE ZONE NA- TURA 2000	4
À VOS AGENDAS	4

PUBLICATION

Directrice de la
publication :
Sophie Farinotti
16, avenue Henri Laudier
18 000 Bourges
Tél : 02 48 70 45 60

Crédits Photos : UNISYLVA

Ont collaboré à ce N° :

- Georges de Montlaur
- Gilles de Boncourt
- Isabelle Corpron
- Sophie Farinotti
- Marie-José Hay
- Henri Joannin
- Benoît Rachez

Diffusion par mail



Janvier 2011

Éditorial



*Votre coopérative est heureuse de vous présenter
ses meilleurs vœux pour l'année 2011*

Le Bois énergie,

Ce n'est pas pour sacrifier à la mode, ce n'est pas non plus pour attaquer les papetiers et les fabricants de panneaux bois, mais parce que c'est une nécessité sylvicole que votre coopérative investit dans le bois énergie.

Les plantations, les régénérations et les éclaircies ont besoin pour assurer leur bonne croissance d'exploitation de bois trop petits pour être sciés mais qui représentent des volumes importants.

La diminution des marchés de la trituration, leur éloignement géographique et l'augmentation des coûts d'exploitation, nous obligent à trouver d'autres débouchés. C'est notamment le cas des massifs forestiers éloignés des villes ou des villages où il se trouve encore des particuliers qui façonnent eux-mêmes leur bois de chauffage.

Ce sont les raisons pour lesquelles UNISYLVA, en plus de ces activités traditionnelles (sylviculture, gestion, commercialisation de bois d'œuvre...) consacre du temps et engage des investissements pour développer les marchés du bois énergie. C'est le cas des ateliers de Sancoins pour les plaquettes forestières et le bois bûche. D'autres actions sont en préparation pour les granulés bois à partir de bois feuillus dont le marché est porteur.

C'est ainsi que nous souhaitons accompagner nos adhérents dans la pratique d'une sylviculture durable et économiquement acceptable.

Georges de MONTLAUR
Président d'UNISYLVA



«Une forêt privée gérée et
préservée par un réseau
d'hommes compétents au
service des générations
futures.»

MARCHÉ DES BOIS

➤ forte demande sur les résineux, plus ciblée sur les feuillus ...

METEO		2010
Trituration résineuse		=
Bois de chauffage		+
Emballage		++
Charpente (douglas, épicéas, sapin pectiné)		++
Grumes de pins laricio de Corse		=
Grumes de pin sylvestre		=
Grumes de pin maritime		+
Grumes de chênes (merrain)		=
Chênes parquet/menuiserie		-
Grumes de hêtre/châtaignier		=
Grumes de peupliers		=

Les secteurs de la construction et la consommation ont repris de l'élan en Europe continentale, en France et en Angleterre en 2010.

Alors que l'offre de bois en Europe s'était fortement contractée, les scieries de résineux qui œuvrent en priorité sur ces marchés ont remis leur outil de travail en pleine capacité de fonctionnement et sont devenues nettement demandeuses de bois brut. Il en est résulté une reprise vigoureuse du prix des bois qui s'est maintenue tout au long de l'année 2010. Les cours atteints sont proches des cours historiques de 2007. Les volumes vendus sont à la hausse. En cette fin d'année la demande reste ferme.

Nous verrons probablement ces cours se maintenir, voire se consolider en épicéa, en 2011. Sachons en profiter !

Le marché du chêne a repris 12 à 15% en prix en 2010. Les cours sont ceux connus entre 2005 et 2006.

Les volumes vendus sont à la hausse. Les scieries souffrent encore d'un marché atone en bois d'avivés (parquet, menuiserie industrielle), en bois de traverse de chemin de fer, en bois de merrain utiles à la fabrication des tonneaux.

La presse internationale s'attend à une reprise du marché des feuillus à l'échelle mondiale en 2011, qui est demandeur en cette fin d'année. Le marché français en bénéficiera probablement dans les bois de qualité secondaires utiles à l'exportation.

Nous devons être attentifs à l'éventuelle reprise de la demande en bois de merrain en fin d'année qui conditionne les cours de nos meilleurs bois.

Le marché du peuplier n'a pas évolué en 2010. La demande reste relativement faible, la consommation moindre en Italie étant couverte par les zones frontalières plus compétitives en prix. La consommation de Xylofrance dans la vallée de la Garonne, dans laquelle votre coopérative est partenaire, doit croître régulièrement en 2011 ■



Peuplement éclairci



Avant éclaircie, les houppiers se concurrencent



Après éclaircie, les houppiers vont pouvoir se développer

ÉCLAIRCIR VOS TAILLIS SIMPLES

➤ Produire à terme du bois d'œuvre...

INTÉRÊTS DES ÉCLAIRCIES

- La croissance d'un arbre en hauteur est liée à la station. Le développement en grosseur d'un arbre est directement lié au volume de son houppier (feuillage). En effet c'est dans les feuilles que se réalise le processus de la photosynthèse qui permet la fabrication de matière organique à partir de CO₂ atmosphérique, d'eau puisée dans le sol et de lumière. Pour que l'arbre grossisse il est donc indispensable de procéder à des coupes ou éclaircies afin de développer de façon harmonieuse le houppier.
- Les éclaircies diminuent les risques liés aux tempêtes (les arbres sont plus stables car plus gros). En effet la stabilité d'un arbre se calcule par le coefficient H/D avec H= hauteur en mètre et D le diamètre en m (si ce coefficient est inférieur à 80, les arbres sont stables).
- Les éclaircies diminuent les problèmes sanitaires car les dépérissants sont enlevés lors de la coupe.
- Elles permettent de produire à terme du bois d'œuvre alors les coupes rases de taillis simple ne produisent que du bois de chauffage et de trituration.

METTRE EN PLACE DES CLOISONNEMENTS D'EXPLOITATION LORS DE LA PREMIÈRE ÉCLAIRCIE

Une ouverture de cloisonnements de 4 m de large tous les 20/25 est nécessaire. Ces cloisonnements

vont permettre de sortir vos bois et d'apporter de la lumière au sol, ce qui a pour effet d'améliorer la biodiversité (faune et flore).

PROCÉDER À DES ÉCLAIRCIES DE TYPE SÉLECTIVES

Ce n'est pas l'âge qui conditionne la première éclaircie mais l'espèce et l'espacement entre les tiges. Des essences comme le châtaignier devront avoir une première intervention (dépressage) très précoce vers 5 à 6 m de hauteur alors que le chêne sessile ou pédonculé pourra être éclairci vers 10/12 m de hauteur.

Ces éclaircies sélectives ont pour objet de repérer les plus beaux sujets (droit, gros, houppier équilibré, de bonne qualité) et de prélever autour de ces arbres les mieux conformés des arbres qui les concurrencent directement.

Ces éclaircies devront être renouvelées pour que les accroissements soient réguliers. En effet des ruptures de croissance en diamètre peuvent occasionner des décollements entre deux cernes consécutives (roulure) et altérer ainsi la qualité interne.

UNISYLVA a mené de nombreuses expérimentations dans le chêne et le châtaignier. Les résultats sont incontestés : on observe des gains de croissance de 20 à 30 % entre les témoins (non éclaircis) et les peuplements éclaircis.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENT N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOTRE AGENCE LOCALE ■

BOIS ÉNERGIE (plaquettes forestières)

➤ Les prémices d'un développement tant attendu ...

La production régulière de plaquettes forestières devient concrète et significative en volume pour UNISYLVA dans le département du Cantal. Cet été, votre coopérative s'est engagée en partenariat avec ONF Energie et un groupement de scieurs du Cantal (Avenir Bois Energie) à approvisionner la future chaufferie bois de l'entreprise BONILAIT Protéines à SAINT FLOUR. Nous fournirons, à partir du mois d'avril 2011, 6000 tonnes par an de plaquettes forestières (1/3 des besoins) pour alimenter cette installation. S'ajoutant aux 2000 tonnes par an déjà produites pour l'hôpital d'Aurillac, ce marché offre localement de nouvelles perspectives commerciales et sylvicoles.

La production de plaquettes forestières apporte de nouvelles solutions pour l'amélioration des peuplements, en particulier ceux présentant des bois très hétérogènes en diamètre, essences (elles sont toutes acceptées) ou qualité. En permettant dans certains cas l'exploitation des rémanents, elle contribue également à faciliter les travaux de reboisement, et donc à en réduire le coût. Plus généralement, malgré certaines contraintes (place de dépôt, desserte), elle participe à l'amélioration de la qualité du service rendu aux adhérents en offrant un débouché aux bois dont la qualité, l'essence ou la dimension ne sont pas admises par les marchés de trituration ou de bois d'œuvre.

Dans les autres départements ou régions

couverts par UNISYLVA, 3000 tonnes sont produites annuellement dans le Centre et commercialisés par l'intermédiaire de la filiale Bois-synergie à destination de chaufferies collectives. Le véritable développement de la plaquette forestière est attendu à partir de 2012 avec l'émergence des projets d'échelle industrielle retenus par les récents appels d'offres de l'ADEME (chaufferies industrielles) ou de la Commission de Régulation des Energies (CRE, cogénération : production d'électricité et de chaleur). UNISYLVA s'est notamment engagée sur des projets à Commentry (03), La Machine (58), Limoges (87), Orléans (45), Tours (37), Volvic (63). La production de plaquettes forestières pourrait ainsi atteindre environ 100 000 tonnes par an d'ici trois ans, soit environ 20 % de volume exploité annuellement par la coopérative.

Pour accompagner ce développement, UNISYLVA a entrepris en 2009 et 2010 :

- l'aménagement d'une plateforme de stockage au marché des Grivelles à Sancoins, qui bénéficie d'une surface de 4000 m² couverts,
- la mise en place en location de deux dépôts couverts dans le Cantal, un à proximité d'Aurillac, et un à proximité de Saint Flour,
- la formation de 9 techniciens au bois énergie et aux spécificités de la production de plaquettes forestières ■



Rémanents de peuplier qui produiront de la plaquette forestière



Broyage sur la plateforme pour livrer l'hôpital d'Aurillac

VENTE DE PARCELLE BOISÉE

➤ Priorité aux voisins...

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a institué un droit de préférence au profit des propriétaires forestiers, voisins d'une parcelle boisée mise en vente (article L514.1 et suivants du Code Forestier).

CHAMP D'APPLICATION

- Ce droit de préférence s'applique aux parcelles de moins de 4 ha.
- La nature de la parcelle cédée doit être classée au cadastre en bois.
- Si la vente concerne plusieurs parcelles non contiguës cette surface s'applique à chaque parcelle prise individuellement.
- Lorsqu'une parcelle contiguë appartient à plusieurs personnes (indivision), la notification à l'une seule d'entre elles suffit.
- Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë dispose d'un délai d'un mois à compter de cette notification pour faire connaître au vendeur (avec AR) qu'il exerce son droit de préférence aux prix et

conditions qui lui ont été notifiés.

- Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.
- Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration d'exercice de ce droit.

EXCEPTIONS À CETTE RÈGLE

- La cession est animée par l'objectif d'amélioration de la structure foncière.
- L'acquéreur est un parent jusqu'au 4ème degré inclus.
- Lorsque la cession porte sur des droits indivis et intervient entre co-indivisaires.
- Lorsque la cession a lieu entre nu-propriétaire et usufruitier d'une même parcelle.
- Vente dans le cas d'un projet déclaré d'utilité publique ■

Parcelle à vendre : pensez à la priorité aux voisins



UNISYLVA assure la gestion du Groupement Forestier de BREULH-LA VERGNE en CORREZE sur la commune de PEROLS sur VEZERE.

La propriété d'une surface de 170 ha est composée de 136 ha de forêt à base de résineux, et 34 ha de terrains nus constitués par des landes humides. Une partie de celles-ci (environ 10 ha) a été classée en zone NATURA 2000 «Landes et zones humides de la Haute Vézère».

Le Document d'objectifs (DOCOB) du site élaboré en 1998 a été réactualisé en 2006. Il prévoit notamment de nombreuses mesures contractuelles visant le maintien ou le retour du pâturage extensif sur les milieux ouverts du site.

EN 2008 UNISYLVA étudie la possibilité de restauration et de mise en valeur de ce site en collaboration avec le conservatoire des espaces naturels du Limousin qui en assure la gestion. Un dossier de demande de subvention est alors déposé à la Direction Départementale des territoires (D.D.T.).

Les travaux prévus pour cette restauration et mise en valeur consistent :

- à nettoyer la parcelle en éliminant les accrus feuillus et résineux ayant colonisé le terrain,
- à créer un parc clôturé pour introduire des bovins.

Ces mesures permettent d'éviter l'assèchement et la disparition de la lande ; les bovins assurant pendant une période donnée (mai à octobre) l'entretien naturel de celle-ci.

QUELS INTÉRÊTS ?

Chacun sait bien sûr combien l'eau est précieuse et le rôle fondamental des zones humides dans la régulation du régime et la qualité des eaux.

La protection et le maintien de ces milieux humides sont importants face au réchauffement climatique pour éviter les phénomènes d'érosion et constituer des réserves utiles.

Le maintien de ces habitats contribue également à protéger les espèces inféodées en l'occurrence sur ce site : faune : le Damier (papillon), la Barbastelle et le Grand Murin (chauves-souris), la loutre, etc.; flore : le Bruchie (mousse), le flutreau nageant (plante aquatique), etc.

Enfin le retour au pâturage des ces anciennes prairies jadis abandonnées par l'agriculture permet de redonner une vie et un objectif économique à ces terrains.

Les travaux de restauration de sites NATURA 2000 (contrat) sont financés par l'EUROPE dans le cadre du PDRH. C'est le seul cas de financement à 100%.

Ce projet a permis l'apprentissage d'un nouveau savoir faire en matière de développement durable dans des domaines où le forestier fort de son expérience des milieux naturels doit acquérir et conforter des nouvelles compétences.

Rappel : si une partie ou toute la forêt se situe dans un site NATURA 2000, le document de gestion doit faire l'objet d'un contrat ou charte, ou l'application du L11, pour que le propriétaire puisse bénéficier de la « garantie de gestion durable » exigée dans certain cas par l'administration (réductions fiscales). Pour plus d'informations voir la note juridique UNISYLVA N°1.2010 ■



Restauration et mise en valeur d'une zone humide



Parc clôturé à bovins



A vos
agendas

NOS ASSEMBLÉES

GÉNÉRALES

Centre : 20/05/2011
Bourgogne : 27/05/2011
Limousin : 30/05/2011
Auvergne : 10/06/2011

• Le 2e Salon Panorabois, Salon du bois et de la forêt, se déroulera du 21 au 23 janvier 2011, à la Grande Halle d'Auvergne de Clermont Ferrand (63).

• Le 48ème Salon international de l'agriculture (SIA) se tiendra à Paris, au parc des expositions de la Porte de Versailles, du 19 au 27 février 2011 : un événement médiatique et politique.

• Après Lons-le-Saunier et St Etienne, le Salon Bois-énergie se déroulera du 24 au 27 mars 2011 à Besançon (25).



Un projet de plantation, de régénération, d'éclaircie, d'éclaircie ...

➤ N'hésitez pas à prendre contact avec nos agences locales.

Notre site internet
www.unisylva.com